

ÊTRE ORIENTÉ

À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ? Le service Autonomie du Ccas (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Service-Autonomie>) est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

Les caisses de retraite (la CNAV, la CNRACL, la MSA, le RSI, la SNCF, l'AGIRC / ARRCO, etc.) développent une politique d'action sociale destinée à prévenir le risque de perte d'autonomie des personnes âgées.

Elles proposent :

1/ Des aides pour faire face aux difficultés dans la vie quotidienne :

- Besoin d'une aide à domicile : courses, aide au ménage, livraison de repas... ;
- Besoin de sécurité au domicile : besoin d'une téléassistance, d'aménagement du logement... ;
- Besoin d'aide après une hospitalisation ;
- Besoin d'une aide financière exceptionnelle pour un déménagement, quand un aidant proche part en vacances ou est hospitalisé, lors d'un deuil.

Une évaluation globale des besoins à domicile est réalisée (informations et conseils personnalisés, aides à la vie quotidienne, maintien du lien social...) et des aides personnalisées diversifiées peuvent être octroyées.

Attention : Le demandeur doit s'adresser au régime de retraite pour lequel il a cotisé le plus grand nombre de trimestres. Si le demandeur est bénéficiaire de l'APA (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Aides/Je-suis-senior/L-APA-Allocation-personnalisee-c>) (Allocation personnalisée d'autonomie) (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Aides/Je-suis-senior/L-APA-Allocation-personnalisee-c>) ou y est éligible, il ne peut pas bénéficier des aides des caisses de retraite si celles-ci portent sur la même aide (par exemple l'aide à domicile).

2/ Des aides pour changer son lieu de vie ou améliorer son domicile :

Les caisses de retraite peuvent intervenir dans l'amélioration du logement afin de le rendre plus confortable et plus adapté. Différentes interventions sont possibles : conseil en aménagement du logement, financement de travaux d'isolation thermique, financement d'aides techniques (barres d'appui, marches antidérapantes...), financement de travaux d'adaptation, accord de prêts.

Les caisses de retraite peuvent aider à financer un déménagement ou accompagner dans les démarches administratives liées au déménagement.

Elles peuvent également accompagner dans la recherche d'un établissement d'hébergement.

3/ Des aides pour favoriser le lien social :

Les caisses de retraite proposent des aides pour réaliser des activités, sortir de chez soi, partir en vacances. L'objectif de ces aides est de permettre de mieux vivre sa retraite.

Elles proposent également des actions collectives de prévention :

- Ateliers nutrition, ateliers mémoire, ateliers équilibre, ateliers bien vieillir...
- Conférences et séances d'information sur des thèmes tels que le sommeil, la sécurité routière...

L'objectif étant de favoriser la participation sociale des personnes âgées et leur permettre d'adopter des comportements favorables en santé.

L'Agirc /Arrco propose le dispositif Sortir + à ses retraités. Ce dispositif, sans conditions de ressources, s'adresse aux personnes de plus de 80 ans qui vivent chez elles, sont isolées et en perte d'autonomie. Sortir + attribue des CESU (chèque emploi service universel) préfinancés sous forme de chèquiers pour financer une prestation d'accompagnement personnalisé pour un rendez-vous (visite chez le médecin, le coiffeur, un ami...), faire ses courses, se promener...L'attribution est limitée au maximum à 3 chèquiers par an soit une valeur globale de 450€. Une participation financière est demandée au bénéficiaire : 15€ pour le 1^{er} chèquier, 20€ pour le 2^{ème} et 30€ pour le 3^{ème}.

Renseignements

Auprès de votre caisse de retraite

(Régime de retraite pour lequel vous avez cotisé le plus grand nombre de trimestres)

ou

Auprès du Centre communal d'action sociale (Ccas)

Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly

Tél. : 01 48 90 20 00